

Inscription à l'école du Thaurac

Pour l'inscription de votre enfant à l'école, vous devez effectuer les démarches suivantes :

1 - La pré-inscription auprès de la mairie.

Document à fournir :

- de votre livret de famille
- d'un justificatif de domicile.

Vous devrez remplir une fiche d'inscription. Il vous sera délivré un certificat de passage.



2 - L'admission auprès de la directrice de l'école.

Documents à fournir :

- le carnet de santé de votre enfant (ou un certificat de contre-indication à la vaccination DTPolio)
- votre livret de famille
- le certificat de passage en mairie

En cette période de crise sanitaire la directrice contactera directement les parents des nouveaux inscrits après leur passage en mairie pour leur pré-inscription. Pour toute autre information voici les coordonnées de l'école :

Ecole du Thaurac

124 Route de Montoulieu

34190 Saint Bauzille de Putois

Tel : 04 34 22 75 25

Mail : ce.0341814M@ac-montpellier.fr

Site : <http://thaurac.websco.fr/>



3 - Dérogation de secteur :

L'école accueille les enfants des communes d'Agonès, de Montoulieu et de St Bauzille de Putois. Les personnes qui ne résident pas sur ce bassin d'accueil et qui souhaitent scolariser leur enfant à l'école doivent faire une demande motivée auprès de la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises et de la mairie. La dérogation peut être acceptée dans la limite des places disponibles, après accord de la communauté des communes et du village d'origine.

5- Activités périscolaires :

Dans le cadre de sa compétence la Communauté de Communes se charge des activités périscolaires avec l'accueil des enfants avant et après la classe, de la restauration scolaire et du sport à l'école.

Communauté de Communes des Cévennes gangeoises et suménoises

26 Avenue Pasteur

BP 114 - Rond-Point de l'Europe

34190 Ganges

tel : 04.67.73.78.60

Mail : contact@cdcgagesumene.fr

Site : informations sur l'école : <http://www.cdcgagesumene.fr/-Ecoles-elementaires-.html>

Site : informations sur le centre de loisir : <http://www.cdcgagesumene.fr/-Centres-de-Loisirs-.html>

4 - Radiation : Si vous prévoyez de changer votre enfant d'école à la rentrée, merci de bien vouloir en informer la directrice dès que vous en avez la certitude. Le certificat de radiation sera établi au cours du mois de juin.